

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.050

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 mars 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	27
Nombre de votants :	33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

La Commission Culturelle qui s'est réunie le 28 février 2012, a proposé l'attribution de plusieurs subventions culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelles,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

- UNIVERSITE INTER-AGES	14 300,00 €
- COMPAGNIE DE L'ARENE	1 800,00 €
- CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 800,00 €
- ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 100,00 €
- SUPERCAGOUILLE	800,00 €
- ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00 €
- GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 550,00 €
- CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00 €
- CHORALE CHANT'AMI	250,00 €
- CANT'OCEA	700,00 €
- SWINGING COMPAGNIE	800,00 €
- SEQUENZA	461,00 €
- LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER	300,00 €
- GROUPE THEATRE DE ROYAN	100,00 €
- PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	510,00 €
- BALADINS DU ROI-YAN	400,00 €
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	400,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD